



## SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES 6 ET 7 JUILLET 2020

Vœu relatif à l'obtention de mesures exceptionnelles en faveur  
des collectivités locales.

***Déposé par le groupe communiste et républicain***

La crise sanitaire déclenchée par le COVID19 plonge la France dans une crise économique et sociale jamais connue depuis la seconde guerre mondiale.

Les communes et les départements ont pris à bras le corps leurs rôles et leurs responsabilités pour venir directement en aide aux habitants du Pas-de-Calais ainsi qu'aux secteurs associatif et économique.

C'est indéniable, les collectivités territoriales ont engagé tous leurs moyens afin de protéger la population. Les agents de la fonction publique territoriale ont développé tout ce qui était possible pour ne laisser aucunes demandes sans réponses. Les élus n'ont pas compté leurs heures pour venir en aide aux habitants et particulièrement envers les plus vulnérables.

Le département du Pas-de-Calais pour apporter une première réponse aux effets de la crise engage une enveloppe inédite de 60 millions d'euros. Elle est constituée de 40 millions d'euros en direction du fonctionnement et 20 millions d'euros en investissement, répartis en 4 fonds. Aussi nombre de ces dépenses sont amenées à perdurer.

Nous demandons à l'Etat de soutenir les collectivités locales pour qu'elles puissent continuer leurs efforts. La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales Jacqueline Gourault a indiqué qu'il était nécessaire de regarder l'impact de la crise sur les finances des collectivités.

Elle estime également que les collectivités « ont une capacité d'imagination absolument géniale » et encourage les initiatives locales, nous lui demandons de nous donner les moyens :

1. En créant un fond de soutien d'urgence aux collectivités d'un minimum de 8 milliards d'euros.
2. En empêchant la régression des dotations globale de fonctionnement par rapport à l'année précédente.
3. En abrogeant le dispositif de contractualisation dit des « Contrats de Cahors »
4. En établissant un rapport sur les conséquences de la crise du COVID-19 pour les collectivités territoriales.

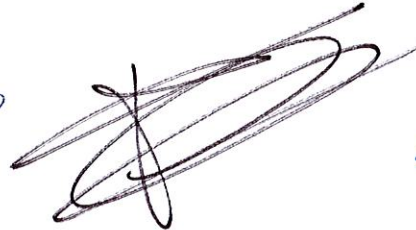
**A DAUTRICHE**



**D. SEUX**



**L GUYOT**



**JM TELLIER**

